

# Expertises

Votre lettre d'information

Économie

Marchés financiers

Finance responsable

## EN BREF

Les 3 infos à retenir

Rédaction : **Sienna**  
INVESTMENT MANAGERS

### Croissance

Après une croissance dans le monde de 2,6 % en 2023, la Banque mondiale annonce une croissance de 2,4 % en 2024.

### Politique monétaire

Nous anticipons une première baisse des taux de la Fed et de la BCE en juin, pour favoriser un « atterrissage en douceur » de l'économie.

### Inflation

En 2024, l'inflation devrait être de 2,3 % dans la zone euro, contre 5,4 % en 2023, selon le consensus des économistes.

## LE CHIFFRE CLÉ

**5 %**

Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, a choisi d'abaisser de 6 à 5 % la rémunération du Livret d'épargne populaire (LEP), pour tenir compte de la baisse de l'inflation. Le taux du Livret A, lui, reste à 3 %.

# L'ANALYSE DU GÉRANT

## Entre défis passés et avenir prometteur

L'année 2023 aura fait face à un environnement économique et financier toujours volatil compte tenu de l'enlisement de la guerre en Ukraine et des tensions sur les prix énergétiques en début d'année. Au 2<sup>e</sup> trimestre, le système financier a été secoué par la faillite de certaines banques régionales américaines et les difficultés en Europe de la banque Crédit Suisse.

Les marchés financiers ont aussi été perturbés par la hausse forte et rapide des taux directeurs des banques centrales. À cela ? sont venues s'ajouter des problématiques géopolitiques, avec la guerre au Proche-Orient. Malgré ce contexte incertain, les Bourses se sont montrées résilientes, notamment en fin d'année, anticipant une baisse rapide de l'inflation et l'amélioration des perspectives économiques.

Sur les marchés actions, avec le rallye de la fin du mois de novembre, tous les indices clôturent 2023 à la hausse. Le CAC 40 termine à +16,5 %, l'indice Euro Stoxx 50 à +17,4 %, alors que le Dow Jones américain et le Nikkei 225 gagnent respectivement +13,4 % et +28,2 %. Seul le marché actions chinois termine l'année en négatif, à -11 %.

Concernant les perspectives pour l'année 2024, nous entrons dans le grand final de ce cycle inflationniste unique. Au cours des prochains mois, l'inflation devrait se rapprocher des cibles des banques centrales, ce qui permettra de baisser progressivement les taux d'intérêt. De fait, nous n'anticipons pas une récession mondiale, mais une amélioration graduelle des perspectives de croissance.

En zone euro, la demande des ménages restera soutenue, les conditions financières et bancaires s'amélioreront pour les ménages comme pour les entreprises, qui profiteront de la reprise du cycle industriel. Aux États-Unis, la croissance restera résiliente avec la normalisation de l'inflation, la baisse des taux de la FED et le retour des bénéfices des entreprises. De leur côté, les pays émergents continueront de tirer profit de la décrue de l'inflation, du redémarrage du cycle industriel mondial, d'un dollar plus faible et de politiques monétaires moins restrictives.

**Pour l'année à venir, les principaux actifs financiers ont un potentiel de performance favorable. Le placement monétaire sans risque aura une rémunération positive et l'obligataire sera plus rémunérateur à moyen et long terme, c'est pourquoi nous favorisons la dette émise par les entreprises pour le rendement.**

Nous restons également optimistes concernant les marchés actions, avec une poursuite de la hausse, à un rythme plus modéré.

À surveiller, la publication des résultats des entreprises du 4<sup>e</sup> trimestre 2023 en ce mois de février. Ils nous donneront des indications précieuses sur l'évolution des chiffres d'affaires et des bénéfices, ainsi que des perspectives pour le reste de l'année.

# REPÈRES

## Indicateurs économiques

### Zone euro

+ 0,1 % : taux de croissance du PIB T4 2023 (ga)

+ 2,8 % : taux d'inflation en janvier 2024 (ga)

### États-Unis

+3,1% : taux de croissance du PIB T4 2023 (ga)

+3,4 % : taux d'inflation en décembre 2023 (ga)

## Indicateurs de marchés<sup>1</sup>

Variation mensuelle<sup>2</sup>

Niveau à fin Janvier 2024

### Taux à 10 ans

Allemagne	-1,0 %	2,2 %
France	-0,9 %	2,7 %
Italie	-0,1 %	3,7 %
Espagne	-0,9 %	3,1 %

### Indices

EUROSTOXX 50 (Europe)	-2,8 %	4 648
CAC 40 (France)	-1,5 %	7 657
S&P500 (Etats-Unis)	-1,6 %	4 846

### Devise EUR/USD

-2,0 % 1,08

### Pétrole (Brent) \$/baril

6,1% 82

1 - Niveaux en devise locale

2 - Pour les taux, il s'agit de la différence entre les deux dates

Source : Bloomberg

# STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

au 31 janvier 2024

## CLASSES D'ACTIFS

## CONVICTION\*

## COMMENTAIRE

Actions zone euro



Nous restons prudents sur les actions européennes.

Actions US



Nous sommes légèrement surpondérés sur les actions américaines.

Actions émergents



Nous restons sélectifs sur les marchés actions des pays émergents. Sur le long terme, nous continuons de les privilégier.

Obligations d'États



La classe d'actifs reste attractive dans une perspective de rendement à moyen terme.

Obligations d'entreprises



Nous sommes positifs sur le crédit Investment Grade (IG) et neutres sur le crédit High Yield (HY) européen et américain.

Devise EUR/USD



Nous pensons que l'euro garde un potentiel de valorisation par rapport au dollar américain.

Or/Pétrole



Nous gardons notre surexposition sur l'or et restons neutres sur le pétrole.

\* Légende : Postif :  Neutre :  Négatif : 

# LE BILLET DE LA FINANCE RESPONSABLE

## 2024, une année riche pour l'investissement socialement responsable

L'année 2024 marquera une étape importante pour l'investissement responsable, avec plusieurs mesures au niveau européen et à l'échelle française. Voici un rappel de ces nouveautés :

- **CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)**

Cette directive vise à améliorer la transparence des entreprises en matière de reporting environnemental et social. Les entreprises seront tenues de fournir des informations détaillées sur leurs performances ESG, offrant aux investisseurs des données plus fiables pour évaluer leur impact.

- **SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)**

La SFDR, effective depuis début 2023, impose aux gestionnaires d'actifs et aux conseillers financiers de divulguer des informations sur la durabilité au sein de leurs produits financiers. Malgré sa jeunesse, la SFDR va déjà évoluer suite à une consultation, lancée fin 2023, qui pourrait donner lieu à de nouvelles catégories, bien plus proches de la notion de label.

- **Label ISR**

Le label ISR français, créé en 2016, vient de publier la 3e version de son cahier des charges. Plus exigeant qu'auparavant, il impose aux fonds candidats l'exclusion de certaines activités (tabac, armes controversées, charbon thermique, énergies fossiles, etc.). Le taux de sélectivité a aussi été renforcé, passant de 20 à 30 %. Enfin, une analyse des stratégies climatiques des émetteurs doit être réalisée.

- **Loi ANI (Accord National interprofessionnel relatif au partage de la valeur)**

La loi sur le partage de la valeur prévoit de simplifier et faciliter la mise en place de dispositifs de partage de la valeur et de développer l'actionariat salarié. Dans ce cadre, il est demandé aux gestionnaires de fonds de proposer, dans les PEE et les PER en comptes titres, au moins deux fonds qui prennent en compte des critères extra-financiers.

- **Loi industrie verte**

Cette loi vise à accélérer la réindustrialisation du pays et faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe. Elle doit permettre d'accélérer la mobilisation des financements privés au service de la transition. Un nouveau produit d'épargne destiné aux jeunes de moins de 21 ans est créé : le « plan d'épargne avenir climat ». En parallèle, l'assurance-vie et les PER permettront de financer davantage la décarbonation des PME et ETI.

Toutes ces dispositions joueront un rôle essentiel en 2024, façonnant l'investissement responsable et encourageant la transition vers une économie plus durable.

epsens

#### Avertissement

« Ce document a été produit à titre d'information exclusivement et n'a pas de valeur pré-contractuelle ou contractuelle. La référence à certaines valeurs est donnée à titre d'illustration. Ce document n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces dernières, et ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni un conseil en investissement de la part de Sienna Gestion. Ce document est la propriété intellectuelle de Sienna Gestion ne peut pas être reproduit, distribué ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de Sienna Gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations »

**Epsens** - Entreprise d'investissement agréée en France par l'ACPR | Code Banque CIB : 11 383 - Société Anonyme au capital de 20 376 960,40 € | 538 045 964 R.C.S. Paris | N° TVA intracommunautaire : FR 92 538 045 964 | Siège social : 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 09 | [www.epsens.com](http://www.epsens.com)

**Sienna Gestion** - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

